

Distribution limitée

UNESCO/BIE/C.56/1/Prov+ Add
Genève, le 15 novembre 2007
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-sixième session

Centre de conférences de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

23-25 janvier 2008

PROJET D'ORDRE DU JOUR ET PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

2

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mercredi 23 janvier (matin) 10h – 13h

1. **Ouverture de la session**
2. Adoption de l'**ordre du jour** (UNESCO/BIE/C.56/1 Prov.)
et de l'**ordre du jour commenté** (UNESCO/BIE/C.56/1 Prov./Add)
3. **Élection** du Président, du bureau et des organes subsidiaires du Conseil du BIE
4. **Activités du BIE durant l'année 2007**
 - 4.1 Rapport de la Directrice (UNESCO/BIE/C.56/2)
 - 4.2 1^{ère} partie du rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.56/Inf. 3)
 - 4.3 Débat

Mercredi 23 janvier (après-midi) 15h – 17h

Activités du BIE durant l'année 2007 (suite)

- 4.4 Réponse de la Directrice aux questions du Conseil
- 4.5 Approbation du rapport d'activités 2007
- 4.6 Approbation des comptes provisoires 2007 (UNESCO/BIE/C.56/Inf. 2)

Mercredi 23 janvier (soirée) 17h – 19h

5. **Quarante-huitième session de la CIE**
 - 5.1 Rapport du Groupe de travail du Conseil sur les préparatifs de la CIE (UNESCO/BIE/C.56/Inf.5)
 - 5.2 Examen de la conférence sur le processus préparatoire en février 2008 et d'autres conférences préparatoires
 - 5.3 Examen de l'état financier de la CIE, y compris la situation du financement extrabudgétaire de la CIE
 - 5.4 Examen de la situation de la médaille Comenius

19h – 21h Cocktail au Centre de conférences de Varembe

Jeudi 24 janvier (matin) 10h – 12h

Quarante-huitième session de la CIE (suite)

Jeudi 24 janvier 12h – 13h30

6. **Mécanismes de financement novateurs : récupération des coûts pour favoriser la disponibilité prévisible et durable de ressources pour les principales activités du BIE** (UNESCO/BIE/C.56/Inf. 7)

Jeudi 24 janvier (après-midi) 15h – 17h

7. **Programme d'activités du BIE pour 2008**
 - 7.1 Propositions de la Directrice (UNESCO/BIE/C.56/3)

- 7.2 2^e partie du rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.56/Inf. 3)
- 7.3 Débat
- 7.4 Réponse de la Directrice aux questions du Conseil
- 7.5 Approbation du programme d'activités 2008
- 7.6 Approbation du budget 2008
- 7.7 Approbation de l'ensemble du rapport du Groupe administratif

Jeudi 24 janvier (soirée) 17h – 19h

8. Stratégie de l'UNESCO et Stratégie du BIE 2008 - 2013

- 8.1 Stratégie de l'UNESCO et Stratégie du BIE 2008 - 2013 (UNESCO/BIE/C.56/Inf.6)
- 8.2 Discussion sur les relations futures entre le Secteur de l'éducation de l'UNESCO et le BIE dans le contexte de la réalisation de l'EPT

Vendredi 25 janvier (matin) 9h30 – 11h30

9. Informations et échanges de vues

- 9.1 Programme de Coopération Sud-Sud en éducation (UNESCO/BIE/C.56/Inf.4)
- 9.2 « L'Éducation bilingue et biculturelle en Afrique »

10. Programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5)

11. Dates de la 57^e session du Conseil du BIE

12. Questions diverses, notamment les propositions d'utilisation des fonds provenant de la vente de timbres polonais

Vendredi 25 janvier (matin) 11h30 – 14h

13. Adoption des décisions de la 56^e session (UNESCO/BIE/C.56/Décisions Prov.)

14. Clôture de la 56^e session

PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

La 56^e session du Conseil se tiendra en salle A du Centre de conférences de Varembe (CCV) – 9/11 rue de Varembe (en face du Centre international de conférences de Genève – CICG).

Elle débutera le mercredi 23 janvier à 10h et il est prévu qu'elle se termine le vendredi 25 janvier, si possible à 17h.

L'horaire de travail de la session sera en principe le suivant : 10h – 13h ; 15h – **19h**. Jeudi 24 janvier, la séance du matin se terminera à 13h30 ; vendredi 25 janvier, la séance du matin débutera à 9h30.

Le Groupe administratif et le Groupe de travail chargé de préparer la 48^e session de la CIE se réuniront au même endroit (salles B et C) du lundi 21 janvier à 10h au mardi 22 janvier 2008 à 13h.

Mercredi 23 janvier 2008, de 10h à 13h

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte le mercredi 23 janvier à 10h par S.E. Mme Bhaswati Mukherjee (Inde), Présidente sortante du Conseil du BIE.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.56/1/Prov + Addendum

L'avant-projet d'ordre du jour et le calendrier de la session ont été discutés et avalisés par le Bureau du Conseil, le 17 juillet 2007. Mais, conformément à son Règlement intérieur (section IV, article 4, par. 5), «*Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil, peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux-tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session* ».

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- **à commenter et, le cas échéant, amender le projet d'ordre du jour ;**
- **à en adopter la forme définitive.**

3. Élection du Président, du bureau et des organes subsidiaires du Conseil du BIE

DOCUMENT : Statuts du BIE et Règlement intérieur du Conseil du BIE

Après l'élection des nouveaux membres qui s'est déroulée au cours de la 34^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (voir la nouvelle composition du Conseil en *Annexe*), le Conseil doit choisir son nouveau bureau pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que tout organe subsidiaire qu'il jugera utile de constituer. Conformément aux Statuts du BIE (section II, article IV, par. 5) : «*Le Conseil élit son bureau composé d'un président et de cinq vice-présidents, ressortissants des six groupes régionaux.* » Le Bureau est élu pour une période de deux ans ; ses membres sont rééligibles, mais ne peuvent conserver leur siège plus de quatre ans. Pendant le dernier exercice biennal, le **Bureau** était composé de représentants des États membres suivants : Inde, Présidente (groupe électoral IV) ; Vice-Présidents : pour le groupe I (Europe occidentale) : Pays-Bas ; pour le groupe II

(Europe centrale/orientale) : Lettonie ; pour le groupe III (Amérique latine/Caraïbes) : République bolivarienne du Venezuela ; pour le groupe Va (Afrique) : Madagascar ; pour le groupe Vb (États arabes) : Yémen. Madagascar n'est plus membre du Conseil. Conformément à la répartition géographique, le groupe suggéré pour occuper la présidence du Conseil serait le groupe III (Amérique latine/Caraïbes).

Conformément à l'article IV, par. 6, des Statuts du BIE, « *Le Conseil peut constituer des organes subsidiaires pour l'assister dans l'exécution de ses tâches spécifiques* », deux organes ont régulièrement été créés sur une période de plusieurs années : le Groupe administratif et le Groupe de travail chargé d'aider le Directeur du BIE dans les préparatifs de la Conférence internationale de l'éducation (CIE). Les deux groupes incluent un représentant de chaque groupe électoral et leurs membres sont rééligibles.

Pendant le dernier exercice biennal, le **Groupe administratif** était composé de représentants des États membres suivants : Bénin, Président, groupe Va (Afrique) ; membres : groupe électoral I (Europe occidentale) : Suisse ; groupe II (Europe centrale/orientale) : Bulgarie ; groupe III (Amérique latine/Caraïbes) : République dominicaine ; groupe IV (Asie/Pacifique) : République de Corée ; groupe Vb (États arabes) : Jordanie. La Bulgarie n'est plus membre du Conseil.

Pendant le dernier exercice biennal, le **Groupe de travail sur la CIE** était composé de représentants des États membres suivants : Nigéria, Président, groupe Va (Afrique) ; membres : groupe électoral I (Europe occidentale) : Canada ; groupe II (Europe centrale/orientale) : Lettonie ; groupe III (Amérique latine/Caraïbes) : République dominicaine ; groupe IV (Asie/Pacifique) : Malaisie ; groupe Vb (États arabes) : Koweït. Le Koweït n'est plus membre du Conseil.

Conformément aux Statuts du BIE, qui prévoient que le bureau (comme ses organes subsidiaires) reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau, le Groupe administratif et le Groupe de travail chargé d'assister le Directeur du BIE dans les préparatifs de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) se sont réunis sous leur forme actuelle. Les États membres intéressés peuvent cependant désigner un représentant ou prendre un siège en qualité d'observateurs.

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- à élire un Président et cinq Vice-Présidents pour une période de deux ans ;
- à élire, pour la même durée, les membres du Groupe administratif ;
- à élire, pour la même durée, les membres du Groupe de travail chargé des préparatifs de la CIE.

4. Activités du BIE durant l'année 2007

DOCUMENTS : UNESCO/BIE/C.56/2 and 56/Inf. 2 (Rapport de la Directrice) et UNESCO/BIE/C.56/Inf. 3 (Rapport du Groupe administratif, qui sera distribué au début de la réunion).

4.1. La Directrice présentera les éléments significatifs du Rapport d'activités 2007.

4.2. Le Conseil prendra connaissance de la 1^{ère} partie du Rapport du Groupe administratif sur les activités 2007.

4.3. Le Conseil discutera le Rapport d'activités.

Mercredi 23 janvier (après-midi) de 15h à 17h
(suite du point 4 de l'ordre du jour)

4.4. La Directrice et/ou les coordonnateurs de programmes répondront aux questions du Conseil.

4.5. Le Conseil procédera à l'approbation du Rapport d'activités 2007.

4.6. Le Conseil procédera à l'approbation des comptes provisoires 2007 et de la Résolution portant ouverture de crédit pour 2007.

DÉCISION :

Conformément aux Statuts du BIE stipulant qu'il « supervise l'exécution du programme d'activités du Bureau », le Conseil est invité :

- **à discuter le Rapport de la Directrice sur les activités menées durant l'année 2007 ;**
- **à discuter et adopter la partie du Rapport du Groupe administratif relative aux activités 2007 ;**
- **à approuver le Rapport d'activités 2007 ;**
- **à approuver les comptes provisoires du BIE pour 2007 et la Résolution portant ouverture de crédit pour 2007 ;**
- **à déléguer à son Bureau la compétence d'approuver les comptes certifiés 2007.**

Mercredi 23 janvier (soirée) de 17h à 19h

5. 48^e session de la CIE

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.55/Inf. 5

5.1 Le Conseil prendra connaissance du Rapport du Groupe de travail du Conseil chargé d'aider la Directrice à préparer la 48^e session de la CIE, ainsi que des activités menées par le Groupe de travail du Secteur de l'éducation.

5.2. Le Conseil prendra connaissance des préparatifs de la Conférence préparatoire régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord, ayant pour thème « L'éducation intégratrice : du dialogue politique à l'action concertée » organisée par la Lettonie à Riga, du 24 au 26 février 2008, ainsi que d'autres événements préparatoires régionaux et sous-régionaux.

5.3. Le Conseil sera informé des aspects financiers des préparatifs de la CIE et des éléments clés des activités de mobilisation des ressources, notamment le financement extrabudgétaire de la CIE.

5.4. Le Conseil prendra connaissance des mesures prises dans le cadre du processus d'attribution de la médaille Comenius pendant la 48^e session de la CIE.

À 19h, le traditionnel cocktail du BIE se déroulera au Centre de conférences de Varembe.

Jeudi 24 janvier, de 10h à 12h
(suite du point 5 de l'ordre du jour)

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- à approuver le Rapport du Groupe de travail du Conseil ;
- à demander à la Directrice du BIE, en collaboration avec le Groupe de travail du Conseil et le Groupe de travail du Secteur de l'éducation, de poursuivre les activités préparatoires ces prochains mois et d'en informer le Bureau au moment de sa prochaine réunion.

Jeudi 24 janvier, de 12h à 13h30

- 6. Mécanismes de financement novateurs ; récupération des coûts pour favoriser la disponibilité prévisible et durable de ressources pour les principales activités du BIE**
DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.56/Inf. 7

6.1 Le Directeur du Bureau du budget informera le Conseil de la politique de récupération des coûts dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action pour une gestion améliorée des fonds extrabudgétaires de l'UNESCO. La situation de la participation de l'UNESCO au Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion sera également abordée en ce qui concerne l'harmonisation de cette politique avec le système des Nations Unies. Un bref exposé décrira l'expérience du BIE.

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- à discuter la politique de récupération des coûts par rapport au BIE ;
- à faire des recommandations à cet égard.

Jeudi 24 janvier, de 15h à 17h

- 7. Programme d'activités du BIE pour 2008**

DOCUMENTS : UNESCO/BIE/C.56/3 (Rapport de la Directrice) et C.56/Inf.3 (Rapport du Groupe administratif, qui sera distribué au début de la réunion).

7.1. La Directrice présentera les propositions pour un programme d'activités, ainsi que le projet de budget 2008.

7.2. Le Conseil prendra connaissance du Rapport du Groupe administratif sur ce sujet.

7.3. Le Conseil discutera les propositions pour le programme en 2008.

7.4. La Directrice et/ou les coordonnateurs de programme répondront aux questions du Conseil.

7.5. Le Conseil procédera à l'adoption du Programme d'activités 2008.

7.6. Le Conseil procédera à l'approbation du budget du BIE 2008.

7.7. Le Conseil procédera à l'adoption formelle de l'ensemble du rapport du Groupe administratif.

DÉCISION :

Conformément aux Statuts du BIE qui stipulent que le Conseil est chargé de définir « de manière détaillée, dans le cadre du programme et du budget adoptés par la Conférence générale et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par le Bureau », le Conseil est invité :

- à commenter les propositions de la Directrice ;
- à discuter et à adopter la partie du Rapport du Groupe administratif relative au programme pour 2008 ;
- à approuver le projet de programme d'activités pour 2008 ;
- à approuver le projet de budget et le projet de résolution portant ouverture de crédit pour 2008 ;
- à approuver officiellement l'ensemble du Rapport du Groupe administratif.

Jeudi 24 janvier, de 17h à 19h

8. Stratégie de l'UNESCO et Stratégie du BIE 2008-2013

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.56/Inf. 6

8.1 L'ADG/ED ou son représentant présentera la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2008–2013 (34 C/4) qui a été approuvée par la 34^e session de la Conférence générale. La Directrice du BIE mettra en lumière les principaux volets du projet de Stratégie du BIE 2008-2013.

8.2 Pour répondre à la demande du Conseil faite au cours de sa 55^e session en janvier 2007, l'ADG/ED ou son représentant clarifiera le rôle précis du BIE dans la « constellation » plus vaste du Secteur de l'éducation ainsi que les relations avec les bureaux extérieurs et d'autres instituts d'éducation dans le cadre de l'EPT.

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- à discuter du projet de Stratégie du BIE 2008-2013 et à l'approuver.

Vendredi 25 janvier, de 9h30 à 11h30

9. Information et échange de vues

9.1. Le Conseil prendra connaissance de la Décision de la 34^e session de la Conférence générale concernant le programme de coopération Sud-Sud en éducation (*DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.56/Inf.4*).

9.2. Le Conseil prendra connaissance de l'étude révisée, intitulée « Étudier les politiques en matière de curriculum de l'enseignement des langues en Afrique subsaharienne ».

10. Programme et de budget pour l'exercice biennal 2008–2009 (34 C/5)

10.1 L'ADG/ED ou son représentant illustrera pour le Conseil les principales orientations stratégiques du document 34 C/5 pour le Secteur de l'éducation, qui a été approuvé par la 34^e session de la Conférence générale et sa pertinence pour les activités du BIE. Le Conseil sera informé de la Résolution concernant le BIE qui a été approuvée par la 34^e session de la Conférence générale.

11. Dates de la 57^e session du Conseil

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- à fixer les dates de : a) sa 57^e session, conformément aux procédures établies, juste avant et après la 48^e session de la CIE ; b) la réunion de son bureau au printemps/été 2008 ; c) sa 58^e session en janvier 2009.

12. Questions diverses, notamment les propositions d'utilisation des fonds provenant de la vente de timbres polonais

Le Conseil prendra connaissance des derniers événements concernant la vente des timbres polonais.

Vendredi 25 janvier, de 11h30 à 14h

13. Adoption des décisions de la 56^e session

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.56/Décisions/Prov.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil du BIE (IV, Section XI, article 22), qui prévoit que « le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session » et que « le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session », le Conseil est invité :

- à commenter le projet de Décisions de la 56^e session ;
- à l'adopter ;
- à confier au Secrétariat du Conseil le soin d'en publier le texte d'ici au début du mois de mars 2008.

14. Clôture de la 56^e session